



Cession de parts de sarl dans une nouvelle société

Par **iamsmet**, le **14/04/2010** à **11:04**

Bonjour, Je détiens 20 % des parts d'une Sarl Holding qui détient elle-même 100% des parts d'une Sarl fille. Mon associé qui détient 80 % des parts de la holding veut créer une autre société à laquelle seraient cédées 100% des parts de la Sarl fille. Il me dit que je n'aurais aucune part dans cette nouvelle société, et que d'ailleurs je n'ai pas de part de la Sarl fille. Comment puis-je avoir 20% de la holding sans avoir 20% de la Sarl fille alors qu'elle est entièrement détenue par la holding. Nous avons créé cette holding en 2008 pour justement racheter les parts de la Sarl fille de son ancien associé. Mon associé m'a informé aujourd'hui de sa décision. Il souhaite faire rapidement une assemblée générale extraordinaire pour mettre en place sa nouvelle société mi mai. A t'il le droit de transférer toutes les parts de la Sarl fille ? Merci pour vos retours.

Par **fabienne034**, le **14/04/2010** à **12:23**

Bonjour, vous êtes minoritaire ! vu les relations, mon conseil cédez vos parts à votre associé s'il crée une sarl fille de la holding vous aurez indirectement des parts pour tout savoir sur la sarl et notamment la cession de parts <http://www.fbls.net/SARLINFO.htm>